21. avril 1795.
ou 3. flor. an 3.

LIBERTÉ. JUSTICE. ÉGALITÉ N°. 32.

LES HABITANS
DE LA COMMUNE D'ARLES,
Réunis dans le temple de la Raison, sous l'autorisation du Commandant de la Place en état de siége,
A LA CONVENTION NATIONALE.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Nous gémissions depuis long-temps sous l'oppression de quelques dominateurs subalternes, vils agens d'une faction liberticide, qui a mis la France à deux doigts de sa perte.

Par la plus étrange des fatalités, les jours de justice, de calme & de paix, qui éclairent nos contrées voisines depuis le 9 Thermidor, sembloient ne devoir jamais luire pour nous. Un instant nos cœurs s'étoient épanouis à la voix de votre estimable collègue CADROY. Forcé par ses occupations importantes qui l'appeloient à

Marſeille, de s'éloigner de nous, il n'avoit pu conſolider notre bonheur, & aſſurer efficacement notre tranquillité.

Des êtres pervers à qui le trouble eſt néceſſaire, des ſcélérats qui n'ont vecu juſques à préſent que de ſang & de rapines, des monſtres enfin qui ſuivoient les bannières de ROBESPIERRE, & qui regrettent encore le régne de la terreur, ôsèrent bientôt menacer de nouveau les Citoyens vertueux, conſpirer contre la Patrie, s'agiter en tout ſens pour ramener l'affreux ſyſtême que vous avez renverſé, & levant une tête audacieuſe, ſe flâter de l'impunité, en méditant de nouveaux crimes.

Abatus par l'impreſſion profonde de nos maux, & n'éprouvant d'autres ſentimens que celui de la douleur, à peine nous reſtoit-il quelque foible lueur d'eſpoir.

Le Repréſentant du Peuple CHAMBON a paru dans nos murs. Vous dire que depuis que nous le poſſedons les Citoyens vertueux reſpirent, que la confiance a ſuccédé à la terreur, la joie à l'inquiétude, l'énergie à l'abatement, c'eſt vous peindre bien foiblement l'effet que ſa préſence a produit dans tous nos cœurs oppreſſés.



Les membres qui compoſoient depuis long-temps nos adminiſtrations, ineptes, immoraux, & pour la plûpart auteurs, provocateurs ou complices de tous les forfaits dont notre Commune a été ſi horriblement ſouillée, ne pouvoient avoir notre confiance; bien loin de la mériter un ſeul inſtant, ils ont tout fait pour ſoulever l'indignation, pour déterminer l'exécration des plus ſincères, des plus vrais amis de la révolution.

CHAMBON, le vertueux CHAMBON n'a pas tardé à ſe convaincre que la tranquillité de ces contrées ne ceſſeroit d'être menacée, que la liberté y ſeroit en danger, tant que leurs mains impures tiendroient le timon des affaires, & il s'eſt occupé de leur renouvellement trop long-temps différé; ſa juſtice vient d'accorder à nos vœux, des Magiſtrats intègres, fermes, éclairés.

Animés du véritable amour de la Patrie, il ne pouvoit confier à des mains plus capables le ſoin de notre bonheur. Leurs talens, leur zèle & leurs travaux, peuvent ſeuls réparer & cicatriſer les playes profondes que des vampires cruels, & un affreux vandaliſme ont faites à la Patrie. Géné, quant à quelques uns d'entr'eux,

par les dispositions du funeste décrêt du 20 Mars 1793, qui les prive, comme signataires d'une pétition à l'Assemblée constituante, des droits de Citoyens actifs, pendant que dureront les dangers de la Patrie, CHAMBON n'a pu que leur confier provisoirement les postes auxquels nos vœux les appeloient depuis long-temps. Votre justice, le besoin que nous avons d'eux, leur patriotisme pur, éclairé, nous sont des surs garans que vous confirmerez ce choix.

République une & indivisible, soumission aux loix, respect aux personnes & aux propriétés, attachement inviolable au centre de la souveraineté nationale, inflexibilité pour le crime, indulgence pour l'erreur, voilà leurs principes, voilà ceux qui sont gravés dans nos cœurs, dont nous jurons de ne jamais nous écarter, & pour le maintien desquels nous sommes prêts à répandre jusques à la dernière goute de notre sang.

VIVE LA RÉPUBLIQUE une & indivisible.

VIVE LA CONVENTION NATIONALE.

A Arles, le 3 Floréal, an 3 de l'ère Républicaine.

suivent neuf pages de signatures.

TABLEAU

DES ADMINISTRATIONS.

DISTRICT.

Trophime Tinellis *Homme de loi, président*
Louis-Joseph Ripert, *Homme de loi.*
Joseph Feraud, *Avoué.*
Julien Marteau, *Officier de santé.*
Legier, *Propriétaire à Fontvielle.*
Jean-François Blain, *Agent national.*
Claude Thiers, *secrétaire général.*

MUNICIPALITÉ.

André Michel, *Propriétaire.*
Claude Valliere, *Notaire.*
Charles Tassi, *Cultivateur.*
Lucien Reybaud, *Propriétaire.*
Rolland, *Négociant.*
Brunet aîné, *Négociant.*
Joseph Reynaud, *Cordonnier*, *dit* Crillon.
Germain Volpelliere, *Notaire.*
Tartanson aîné, *Marchand.*
Rousset, *Bourrelier.*
Reybaud *Homme de loi.*

Reymond Bonafoux, *Capita.*
timent de mer.

Roubion, *Négociant.*

Pierre Claſtre, *Notaire.*

Jean-Baptiſte-Antoine Guibert, *Homme de loi, Agent national.*

Jacquemin, *Officier de ſanté, ſubſtitut de l'Agent national.*

Gibaud cadet, *Secrétaire.*

TRIBUNAL DU DISTRICT.

JUGES :

François Laville, *préſident.*
Baigne cadet.
Louis-Michel Maureau, *Homme de loi.*
Ganteaume fils aîné, *Homme de loi.*
Maureau aîné, *Homme de loi.*

Commiſſaire National :

Jean Aubert, *Homme de loi.*

Greffier :

Raoulx, *Propriétaire.*

Suppléans :

Laugeiret aîné.
Eyminy.

Aymard, *Homme de loi.*
D onis, *Négociant.*

JUGES DE PAIX.

ARRONDISSEMENT DE L'AMPHITHEATRE

Antoine Laville, *Homme de loi.*

Greffier:

Charles Deville, *Propriétaire.*

ARRONDISSEMENT DE L'OBELISQUE.

François Brun père, *Homme de loi.*

Greffier:

Joseph-Cesar Villon, *Fcrivain.*

ARRONDISSEMENT DE LA CRAU.

Joseph Martin cadet, *Propriétaire.*

Greffier:

Henri Viaud, *Ecrivain.*

